

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 avril 2025

Convocation du 8 avril 2025

N° 2025_04_022

Objet : Bâtiments – Avenant au bail intervenu avec l'Etat pour la mise à disposition de locaux à la DRAC dans l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc

Le 15 avril 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, salle du Conseil, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN

Pouvoirs : Nicole ARRIGHI à Guy CLEMENT, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Max DIVOL à Françoise PLANTEVIN, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Simone MESSAOUDI à Thierry BESANCENOT, Marianne PAILLERON à Hervé OZIL,

Secrétaire de Séance : Monique MULARONI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Antoine Alberti, vice-président en charge des infrastructures, des bâtiments et des mobilités informe les conseillers que par acte du 15 mars 2019, la commune de Vallon Pont d'Arc a donné à bail à l'État des locaux à usage de bureaux pour les besoins de la Conservation de la grotte Chauvet. Ces locaux, cadastré C 1092, se situent dans l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc. Cette location a été consentie pour une durée de six ans à compter du 1er avril 2019, pour prendre fin le 31 mars 2025.

Par acte authentique en la forme administrative du 20 décembre 2024, la Commune de VALLON PONT D'ARC a cédé le tènement de l'ancien collège à la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche. Il convient donc d'acter le transfert du Bail de la Commune à la Communauté de communes.

D'autre part, le bail du 15 mars 2019 expirant le 31 mars 2025, il est nécessaire de procéder à sa prolongation pour une durée d'un mois, soit jusqu'au 30 avril 2025. Le bail sera résilié de plein droit à cette même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant au bail, annexé à la délibération, à intervenir avec l'Etat, représenté par Madame la Directrice départementale des Finances Publiques de l'Ardèche, dont l'objet est de constater le changement de bailleur du local ainsi que la prolongation du bail jusqu'au 30 avril 2025,

Autorise le Président à le signer.



La Secrétaire de séance

Monique MULARONI

